

RECOMMANDATION 6

Le Canada devrait protester énergiquement contre le processus électoral de février 2004 qui disqualifie des parlementaires sortants et exhorter le régime iranien à mener des élections démocratiques transparentes et justes. Le Canada devrait aussi continuer de travailler étroitement avec d'autres pays au sein de tribunes multilatérales et avec les forces démocratiques en Iran, y compris si possible par les voies parlementaires et politiques en place, dans le but d'y améliorer le respect des droits de la personne.

Le gouvernement reste extrêmement préoccupé par le piètre bilan de l'Iran en matière de droits de l'homme, surtout en ce qui concerne l'indépendance de l'appareil judiciaire, la détention arbitraire, la liberté d'expression, et le traitement réservé aux femmes, aux membres de minorités religieuses et aux détenus. Le déroulement préoccupant des élections de février 2004, entachées par la disqualification du tiers des candidats, y compris de parlementaires sortants, et pour les fermetures de journaux et de sites Web associés à la campagne, est aussi une source de vives préoccupations. Par conséquent, le gouvernement maintient une politique d'engagement contrôlée à l'égard de l'Iran, et a indiqué clairement que le resserrement des liens bilatéraux est subordonné à la réalisation, par l'Iran, de progrès en matière de respect des droits de l'homme et de promotion de la démocratie. Le gouvernement a exprimé son point de vue franchement à la partie iranienne.

En 2003 et 2004, le gouvernement est parvenu, avec d'autres partenaires d'optique commune, à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies des résolutions critiquant le non-respect, par l'Iran, des droits de l'homme. Nous avons défendu ces résolutions en étant convaincus qu'une intervention internationale concertée montrera au gouvernement iranien qu'un changement constructif s'impose. La résolution la plus récente prend en compte les changements positifs observés en Iran dans le courant de l'année dernière, et insiste sur les problèmes qui continuent de susciter des inquiétudes. En tout, 40 États ont coparrainé avec le Canada la résolution, qui a été adoptée par la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 17 novembre 2004 par 69 voix pour, 55 voix contre et 51 abstentions. Le processus des résolutions envoie un puissant message politique : il centre l'attention de la communauté internationale sur les violations systématiques et persistantes des droits de l'homme par les autorités iraniennes, stimule le débat consacré à cette situation et force l'Iran à rendre compte de son comportement en la matière.

Le gouvernement est engagé en outre dans un dialogue avec les mécanismes spéciaux de la Commission des droits de l'homme au sujet de nos préoccupations en ce qui concerne le comportement de l'Iran en matière de droits de l'homme. Certains de ces organes de l'ONU ont déjà effectué des visites en Iran, et formulé des recommandations en vue d'apporter des améliorations. Nous engageons régulièrement l'Iran à donner suite à ces recommandations, ainsi qu'à faciliter les visites des représentants d'autres mécanismes spéciaux, dont le Rapporteur spécial sur la torture.